



Simplifiez vos importations vers la France : maîtrisez l'autoliquidation de la TVA

**HAROPA
PORT** Le Havre
Rouen
Paris



LES ATOUTS

- amélioration du cash-flow
- simplification administrative
- gain de compétitivité
- conformité réglementaire

Choisissez HAROPA PORT et bénéficiez de la même compétitivité fiscale que dans l'ensemble des ports européens

Depuis le 1^{er} janvier 2022, **autoliquider la TVA à l'importation est obligatoire et automatique** pour toutes les entreprises et établissements publics soumis à la TVA en France.

Pour en savoir plus :



La TVA à l'importation, un levier stratégique

La TVA – taxe sur la valeur ajoutée – est un impôt sur la consommation obligatoire.

Lorsqu'une entreprise hors Union européenne importe en France, elle est soumise à la TVA française. Cela garantit une équité fiscale entre les produits nationaux, européens et extra-européens.

La TVA est exigible au moment du dédouanement, c'est-à-dire lorsque la marchandise entre sur le territoire français et qu'elle est placée sous le régime de mise à la consommation.

La TVA à l'importation est calculée sur la valeur en douane, les droits de douane et les frais de transport et d'assurance jusqu'au lieu d'arrivée.

L'autoliquidation, votre atout compétitif en France

Une solution pensée pour les importateurs internationaux :

- 1. Importation en France :** vos marchandises entrent sur le territoire français.
- 2. Aucune avance de TVA à la douane :** la taxe n'est plus payée au moment du dédouanement.
- 3. Déclaration mensuelle ou trimestrielle :** la TVA due et la TVA déductible sont inscrites sur la même déclaration. Lorsque la TVA due est égale à la TVA déductible, l'opération devient neutre.
- 4. Résultat :** un impact positif immédiat sur votre trésorerie et une gestion simplifiée de vos opérations.

Nota : La TVA importée est déclarée dans la période au cours de laquelle la marchandise est entrée en France.

Un mécanisme simple, sécurisé et 100 % conforme à la réglementation européenne :

Étape 1

Dédouanement en France
jusqu'à 90 jours

Étape 2

Déclaration de TVA
à l'importation

Étape 3

Paiement de la TVA
par l'importateur

Contact :
Sandrine Petit-Soares
sandrine.petit-soares@haropaport.com
www.haropaport.com
 # HAROPAPORT

